

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2018, à 20 h, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Richard Pitre, conseiller district # 4, est absent. Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2018
 - 2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Amendement budgétaire AB-01
 - 3.3 Remboursement au fonds de roulement pour 2018
 - 3.4 Paiements à la Sûreté du Québec - versements pour 2018
4. CORRESPONDANCE
5. COMPTE RENDU DES COMITÉS
6. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement - liste des permis émis ou refusés (avril 2018)
 - 6.2 Dépôt du rapport financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Esprit
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. AFFAIRES DIVERSES
 - 8.1 Permanence de Julie Lacombe au poste de journalier / gymnase
 - 8.2 Nomination de Dany Boivin au poste de journalier / terrain de balle
 - 8.3 Adoption du Règlement d'emprunt 614-2018 relatif aux travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm
 - 8.4 Adjudication du contrat – station de pompage du pluvial de la 5^e Avenue
 - 8.5 Acquisition d'un échantillonneur pour les étangs aérés
 - 8.6 Travaux de rinçage unidirectionnel 2018
 - 8.7 Mandat d'ouverture et d'entretien du terrain de balle
 - 8.8 Mandat de plan et devis pour travaux de réaménagement du stationnement de la bibliothèque et du coin détente
 - 8.9 Mandat pour étude des impacts du retrait de l'effluent Olymel du réseau municipal
 - 8.10 Participation à la 23^e édition du tournoi de golf de la Fondation Horeb
 - 8.11 Participation au Huitième souper-bénéfice du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie
 - 8.12 Participation à la 29^e édition de l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm
 - 8.13 Souper-bénéfice 2018 des Jeux de la MRC de Montcalm
 - 8.14 Autorisation pour la tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec 2018
 - 8.15 Nomination d'un responsable du chapiteau
 - 8.16 Assemblée générale annuelle des membres du réseau Biblio – 8 juin 2018
 - 8.17 Autorisation de payer la facture de la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux
 - 8.18 Demande de PIIA 59 rue Montcalm – Réfection de la toiture de la résidence
 - 8.19 Demande de PIIA 81 rue Saint-Isidore – Remplacement de la face de l'enseigne existante

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

- 8.20 Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 143, rang de la Côte-Saint-Louis – lot 2 539 187
- 8.21 Budget révisé - Journée de la pêche 2018
- 8.22 Motion de félicitations - Les Productions Méga-Animation inc.
- 8.23 Varia
- 8.23.1 Travaux de rénovation au bâtiment abritant la caserne – appel d'offres sur invitation
- 8.23.2 Mandat soirée d'information aux citoyens (usages en zone agricole)
- 8.23.3 Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à l'organisation du match des 4 Chevaliers
- 8.23.4 Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à la Journée verte

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-05-120

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-05-121

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-05-122

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-05-123

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés au 1^{er} mai et à payer au 30 avril 2018 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2018-05-124

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 avril 2018 totalisant **82 412.65 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 1^{er} mai 2018, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **29 221.51 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



3.2 Amendement budgétaire AB-01

2018-05-125

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB-01, comme présenté :



Municipalité de Saint-Esprit

Amendement budgétaire

BUDGET 2018

DESCRIPTION	CODES BUDGÉTAIRES		MONTANT
	Débit	Crédit	
BUDGÉTAIRE SEULEMENT :			
Réceptions (permis alcool réunion)		02 70130 493	(266.00) \$
Petits outils patinoire	02 70130 643		266.00 \$
Administration et informatique		02 13000 414	(1 600.00) \$
Ameublement et équip. Info	02 41200 726		1 600.00 \$
Entr. et rep. terrains et bat.	02 70150 522		12 000.00 \$
Machinerie, outillage et équipement		23 08000 725	(12 000.00) \$
Ent. et rép. Infrastructures	02 41400 521		5 000.00 \$
Ent. et rép. Infrastructures		02 41500 521	(5 000.00) \$
DU POSTE autres dépenses regroupées :			
Quote-part Surêté du Québec	02 21000 441		12 000.00 \$
Entr. et rep. terrains et bat.	02 70150 522		3 100.00 \$
Fonds de roulement	03 21900 000		1 373.73 \$
			35 339.73 \$ (18 866.00) \$
Autres dépenses regroupées	02 19000 999		(16 473.73) \$
			35 339.73 \$ (35 339.73) \$

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

3.3 Remboursement au fonds de roulement pour 2018

2018-05-126

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le remboursement au fonds de roulement comme décrit au tableau suivant, le tout représentant la somme de **63 373.73 \$** en provenance des activités de fonctionnement, affectée au poste budgétaire 03-21900-000.

DATE D'ACHAT	DÉTAIL	PÉRIODE AMORTISEMENT	ANNÉE FIN	2018	
				# VERS	Remb. 2018
2008	Agrandissement mairie	10	2018	10	23 654.33 \$
2015	Amélioration d'espaces de travail et voûte de la mairie	10	2025	2	1 407.67 \$
2016	Ponceau Côte St-Louis	5	2021	2	4 706.90 \$
2016	Ponceau Montcalm (différence) CS	5	2021	2	1 301.62 \$
2016	Chalet parc de la Rivière	5	2021	2	3 643.07 \$
2016	Prime de retraite Francine et Lyne	5	2021	2	14 000.00 \$
2017	Prime de départ Robert Brunet	5	2022	1	10 484.80 \$
2017	Logiciels PG - Qualité des services et Voilà	5	2022	1	2 457.13 \$
2017	Inverseur de transfert automatique	5	2022	1	1 718.21 \$

ADOPTÉE.

~~~~~

**3.4 Paiements à la Sûreté du Québec - versements pour 2018**

2018-05-127

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AFPECTER** la dépense de **230 679 \$** pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2018 aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-21000-441.

**D'AUTORISER** le paiement en deux versements, le premier de **115 340 \$** immédiatement et le deuxième de **115 339 \$** le 31 octobre 2018.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait été de celle reçue en date au 27 avril 2018.

~~~~~

**5. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Il n'y a pas eu de compte rendu de fait.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

6. DÉPÔT DE RAPPORTS

6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement - liste des permis émis ou refusés (avril 2018)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois d'avril 2018.

~~~~~

**6.2 Dépôt du rapport financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Esprit**

2018-05-128

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Esprit pour la période se terminant le 31 décembre 2017 et le remboursement d'un trop-perçu pour l'année 2017 au montant de 5 753 \$.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**8.1 Permanence de Julie Lacombe au poste de journalier / gymnase**

**Considérant** la résolution d'embauche 2017-08-245 de Mme Lacombe au poste de journalier / gymnase;

**Considérant** la période de probation prévue de 250 heures comme stipulé à l'article 4.04 de la convention collective;

**Considérant** que Mme Lacombe a obtenu le poste de coordonnatrice aux loisirs municipaux le 5 février 2018;

**Considérant** la période d'essai de 60 jours travaillés sur ce nouveau poste et tel que prévue à l'article 11.03 de la convention collective;

**Considérant** que de ce fait, la période de probation n'avait pas été complétée dans ses fonctions de journalier / gymnase;

**Considérant** qu'elle sera évaluée après 60 jours de travail (prévu vers la fin juin 2018) au poste de coordonnatrice aux loisirs municipaux;

2018-05-129

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** Mme Lacombe permanente au poste de journalier / gymnase afin d'assurer un poste d'ici à l'évaluation de son travail à titre de coordonnatrice aux loisirs municipaux.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

8.2 Nomination de Dany Boivin au poste de journalier / terrain de balle

Considérant le désir de monsieur Louis Lapalme de quitter une partie de ses fonctions du poste journalier / patinoire et terrain de balle pour se limiter qu'à des tâches liées à la patinoire;

Considérant que le conseil désire créer un poste de journalier / terrain de balle indépendant de celui de journalier / patinoire;

Considérant qu'une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313, doit être conclue pour déterminer les conditions de travail de ce nouveau poste syndiqué et visé par l'accréditation;

Considérant l'affichage du poste à l'interne durant la période du 10 au 16 avril 2018, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant l'affichage du poste à l'externe du 17 au 25 avril 2018;

Considérant que le candidat sélectionné possède une expérience pertinente au poste;

Considérant la rencontre du 3 mai dernier entre monsieur Dany Boivin et monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement;

Considérant la recommandation de monsieur Boileau de procéder à l'embauche de monsieur Boivin.

2018-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Boivin au poste de journalier / terrain de balle en date du **5 mai 2018**. Monsieur Boivin devra traverser avec succès la période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées, comme prévu à la convention collective. Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir en ce sens avec le SFCP – section locale 5313 afin de l'officialiser.

DE PRÉCISER que cette entente est effective dès sa signature.

ADOPTÉE.



8.3 Adoption du Règlement d'emprunt 614-2018 relatif aux travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm

Considérant que l'avis de motion et le projet de règlement ont tous deux été présentés en séance extraordinaire du 30 avril 2018;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

Considérant que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet;

Considérant que le projet de règlement est représenté au public par Mme Aubertin puisqu'il a été présenté initialement lors d'une séance extraordinaire.

2018-05-131

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 614-2018 relatif aux travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.



8.4 Adjudication du contrat – station de pompage du pluvial de la 5^e Avenue

Considérant l'appel d'offres public publié sur le site officiel SE@O le 11 avril dernier et dans l'hebdomadaire *L'Express Montcalm* le 11 avril dernier;

Considérant le résultat des six (6) soumissions reçues et dont l'ouverture a eu lieu le 26 avril à 11 h;

Considérant les résultats suivant (taxes incluses) :

• Pompes Villemaire inc.	113 552.51 \$
• Les Excavations Michel Chartier inc.	135 871.14 \$
• BLR Excavation	138 497.05 \$
• Les Entreprises Généreux	138 832.31 \$
• Construction Moka	140 187.87 \$
• Sintra inc.	149 065.09 \$

Considérant la recommandation de *Parallèle 54*, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse;

Considérant que ces travaux font partie de la programmation de la TECQ 2014-2018 approuvée par le MAMOT.

2018-05-132

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à *Pompes Villemaire inc.* les travaux de remplacement de la station de pompage du pluvial de la 5^e Avenue, secteur Avila et Rivest, pour **113 552.51 \$** taxes incluses, et ce, tel que prévu à la soumission reçue le 26 avril à 10 h 45.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05020-721 financée par la TECQ 2014-2018 et d'en autoriser le paiement.

Une rencontre sera organisée pour informer les citoyens résidents du secteur concerné le 12 juin 2018 et à laquelle l'entrepreneur et le surveillant de travaux seront présents pour répondre aux questions des personnes concernées de ce secteur.

ADOPTÉE.



8.5 Acquisition d'un échantillonneur pour les étangs aérés

Considérant le bris de l'échantillonneur des étangs aérés;

Considérant les offres de service reçues d'*Avensys Solutions* et de *Veolia*;

Considérant les recommandations de *NORDIKeau* à privilégier *Veolia* puisque l'échantillonneur présente plus d'options et est plus simple d'utilisation.

2018-05-133

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

D'ACQUÉRIR de *Veolia* un échantillonneur au montant de **5 762.83 \$** incluant taxes et transport.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41400-521 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.6 Travaux de rinçage unidirectionnel 2018**

**Considérant** l'offre de service 80000-001-7080 reçue de *NORDIKeau* en date du 30 avril 2018;

2018-05-134

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la firme *NORDIKeau* à procéder aux travaux de rinçage unidirectionnel de nuit du réseau d'aqueduc selon le tarif horaire de 50 \$ par opérateur sur place.

Les travaux débuteront le ou vers le 7 mai 2018 pour une durée d'environ 4 jours. Le nombre d'heures alloué à ce rinçage ne devrait pas dépasser 40 h, représentant un budget d'environ **2 000 \$** plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-411 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.7 Mandat d'ouverture et d'entretien du terrain de balle

Considérant l'offre de services de *Multi-Surfaces Giguère* pour l'ouverture et l'entretien du terrain de balle;

Considérant que la municipalité désire offrir un terrain de qualité pour la saison de balle et tout particulièrement pour l'évènement qui ouvrira la saison avec *Les 4 Chevaliers Toyota* du 5 mai 2018.

2018-05-135

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ENTÉRINER le mandat donné à l'entreprise *Multi-Surfaces Giguère* pour procéder à l'ouverture et l'entretien du terrain de balle pour un montant approximatif de **3 700 \$** taxes incluses.

Les travaux devraient être effectués au plus tard le 4 mai 2018. L'entreprise contacte le département des infrastructures et de l'aménagement afin d'organiser le calendrier des travaux.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-522 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.8 Mandat de plan et devis pour travaux de réaménagement du stationnement de la bibliothèque et du coin détente**

**Considérant** que la municipalité doit officialiser ses besoins en matière d'ingénierie à la MRC de Montcalm pour la prochaine année.



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

2018-05-136

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** les ingénieurs de la MRC de Montcalm pour effectuer la préparation des plans et devis et éventuellement la surveillance des travaux du réaménagement du stationnement de la bibliothèque et du coin détente.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-08000-722 du budget 2018 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8.9 Mandat pour étude des impacts du retrait de l'effluent Olymel du réseau municipal**

**Considérant** que la municipalité désire ajouter 200 logements desservis à l'étude réalisée en 2016 par *Les Consultants S.M. inc.*;

**Considérant** que la municipalité désire réviser l'étude 2016 à la lumière des nouvelles données au dossier en ce qui concerne le retrait des débits et charges d'*Olymel*;

**Considérant** l'offre de services de *Les Consultants S.M. inc.* du 27 avril 2018 pour l'étude des impacts du retrait de l'effluent *Olymel* du réseau municipal.

2018-05-137

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Les Consultants S.M. inc.* pour l'étude des impacts du retrait de l'effluent *Olymel* du réseau municipal au montant de **7 500 \$** plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41400-411 du budget 2018 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8.10 Participation à la 23<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation Horeb**

**Considérant** que les bénéfices seront distribués à la maison *Horeb*, qui permet d'accueillir, d'héberger et d'accompagner toute personne qui a besoin d'aide, de réflexion, d'amour et d'une nouvelle espérance.

2018-05-138

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** monsieur Richard Pitre, conseiller, et Sandra Cardin, conseillère comme substitut, à représenter la municipalité lors de la 23<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la *Fondation Horeb* qui aura lieu le vendredi 25 mai prochain au *Club de golf Montcalm*.

Le coût pour l'inscription au montant de **155 \$** est à la charge de la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

**8.11 Participation au Huitième souper-bénéfice du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie**

**Considérant** que le *Festival acadien de la Nouvelle-Acadie* est un organisme à but non lucratif dont la mission est de rappeler la richesse de la culture acadienne dans quatre (4) des communautés de la région.

2018-05-139

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'achat d'un (1) billet à **100 \$** pour la participation du maire, monsieur Michel Brisson, représentant la municipalité de Saint-Esprit, au Huitième souper-bénéfice du *Festival acadien* qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 h 30 au *Club de golf Montcalm*. Le billet de la conjointe de monsieur Brisson est à sa charge de ce dernier.

**D'AFPECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8.12 Participation à la 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm**

**Considérant** que la MRC de Montcalm présente cette année une nouvelle formule afin de rassembler les 6 MRC du territoire dans le cadre de *l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm*.

2018-05-140

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** Richard Pitre, Maxime Villemaire, Michel Brisson, Sandra Cardin et Ginette Brien à représenter la municipalité lors de la 29<sup>e</sup> édition de *l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm*, qui se tient le vendredi 24 août 2018 au *Club de golf Montcalm* de Saint-Liguori et de nommer Ricky Soly comme substitut.

Mme Aubertin participera au souper seulement. La conjointe du maire sera également présente au souper, le billet sera payé par M. Brisson. Le coût des billets de Mme Aubertin et de M. Brisson sont à la charge de la municipalité.

Le coût pour l'inscription au montant de **190 \$** chacun, soit 5 joueurs, est à la charge de la municipalité.

**D'AFPECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8.13 Souper-bénéfice 2018 des Jeux de la MRC de Montcalm**

**Considérant** que les *Jeux de la MRC de Montcalm* contribuent à favoriser un mode de vie saine et de bonnes habitudes de vie pour les citoyens de 50 ans et plus;

2018-05-141

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'achat de cinq (5) billets à remettre à madame Francine Hétu, membre du comité organisateur des *Jeux de la MRC de Montcalm*, pour le souper-bénéfice du samedi 26 mai 2018 aux *Salles Lanaudière* de Saint-Esprit.

Le coût pour le souper-bénéfice de **25 \$** chacun est à la charge de la municipalité.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310, et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

M. Maxime Villemare précise qu’il a refusé le cachet en lien avec sa prestation au sein du groupe Les Alcoolytes.

8.14 Autorisation pour la tenue de l’activité de la Fête nationale du Québec 2018

Considérant que la résolution 2018-01-018 mandatait *Les Productions Méga-Animation inc.* pour l’animation des activités entourant les célébrations de la *Fête nationale du Québec* qui se tiendra le 23 juin 2018 au terrain de balle, comme décrit à l’offre de services datée du 7 décembre 2017 portant le numéro 17-265A au montant de 7 100 \$ plus taxes, des items pourront être retranchés ou ajoutés tout en respectant le montant précité;

Considérant que la municipalité opte pour un spectacle du groupe *Les Alcoolytes* et que leurs besoins diffèrent de ce qui était prévu (scène différente, ajout d’un technicien de son, filage et équipement supplémentaire), comme que décrit dans l’offre de services numéro 17-265A-V3 du 12 avril 2018 au montant de 7 300 \$ plus taxes.

2018-05-142

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

D’ALLOUER un budget supplémentaire de **200 \$** à l’organisation de la *Fête nationale* pour les services supplémentaires de *Les Productions Méga-Animation inc.*

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447 et d’en autoriser le paiement.

Cette résolution amende la résolution 2018-01-018.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.15 Nomination d’un responsable du chapiteau**

2018-05-143

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** M. Jocelyn Pichette comme responsable du montage et démontage du chapiteau. Il sera responsable de trouver des bénévoles et une somme de **200 \$** par événement lui sera versée en guise de compensation.

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447 et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.16 Assemblée générale annuelle des membres du réseau Biblio – 8 juin 2018

2018-05-144

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (5) :

D’AUTORISER la conseillère madame Ginette Brien, et madame Diane Lamarre, responsable de la bibliothèque municipale, à assister à l’assemblée générale annuelle du *Réseau Biblio* du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le vendredi 8 juin 2018 à Yamachiche.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Que les frais de déplacement et de goûter (au besoin) soient à la charge de la municipalité de Saint-Esprit.

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70230-310, et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8.17 Autorisation de payer la facture de la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux

2018-05-145

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D’AUTORISER le paiement de la facture numéro CSS-000000102 du 29 mars 2018 de la *Commission scolaire des Samares* au montant de **20 716.20 \$**, pour les coûts estimés pour l'utilisation des locaux selon le protocole d'entente signé, et ce, pour l'année 2017-2018.

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire 02-70120-522 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



8.18 Demande de PIIA 59 rue Montcalm – Réfection de la toiture de la résidence

Considérant que le projet consiste à la réfection de la toiture sur la propriété du 59 rue Montcalm;

Considérant que ce projet est assujéti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-05-146

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D’APPROUVER le projet de réfection de la toiture de la résidence sise sur la propriété du 59 rue Montcalm conditionnellement au maintien des formes et de la volumétrie de la toiture, ainsi que des éléments décoratifs en bois tel que les corbeaux et autres moulures, à l'exception de la moulure spécifiée dans la demande.

ADOPTÉE.



8.19 Demande de PIIA 81 rue Saint-Isidore – Remplacement de la face de l'enseigne existante

Considérant que le projet consiste au remplacement de la face de l'enseigne existante du 81 rue Saint-Isidore;

Considérant que ce projet est assujéti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-05-147

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de remplacement de la face de l'enseigne existante du 81 rue Saint-Isidore tel que demandé.

ADOPTÉE.



8.20 Demande de subvention PIIA concernant la propriété sise au 143, rang de la Côte-Saint-Louis – lot 2 539 187

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 24 janvier 2018 dans le cadre du Règlement 608-2017 relatif au programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au PIIA;

Considérant que les travaux en lien avec le permis 2017-00069 recevable pour une demande de subvention ont été effectués dans le respect des conditions liées au règlement 608-2017;

Considérant que pour être admissible à l'octroi d'une subvention en vertu dudit programme, il faut dans un premier temps et au minimum que les travaux concernent uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, et ce, puisque les travaux effectués à l'intérieur ne sont pas éligibles à une subvention. Et que dans un deuxième temps, que les travaux respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment ou tente de redonner lesdites caractéristiques au bâtiment ancestral faisant l'objet des travaux.

2018-05-148

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER l'octroi d'une subvention de **4 761.21 \$** pour le lot 2 539 187 en lien avec le *Programme de subvention PIIA*, propriété de Nancy Tremblay et Patrick Biagini, puisque les travaux rencontrent les exigences requises pour rendre les propriétaires admissibles à une subvention.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-61000-991 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

ADOPTÉE.



8.21 Budget révisé - Journée de la pêche 2018

Considérant la résolution 2017-12-382 qui autorisait la tenue de l'activité de la *Journée de la pêche 2018*;

Considérant le budget initial prévu par le comité de la programmation et de la proposition budgétaire qui s'élevait à **4 546 \$** (taxes nettes);

Considérant que le conseil a unanimement accepté d'augmenter le budget lié à l'achat de poissons (ensemencement) à 8 000 \$;

Considérant que cette année sera la 10^e édition de la *Journée de la Pêche*;

Considérant qu'une aide financière nous sera potentiellement octroyée dans le cadre du *Programme de Soutien pour l'Ensemencement des Lacs et des Cours d'Eau* (PSELCE) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

2018-05-149

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFECTER une somme de **4 500 \$** provenant du surplus non affecté aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-999 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement des factures.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.22 Motion de félicitations - Les Productions Méga-Animation inc.**

**Considérant** la nomination de *Les Productions Méga-Animation inc.* finaliste dans la catégorie « Services » au *Gala Excelsiors 2018* de la *Chambre de Commerce du Grand Joliette*.

2018-05-150

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** Monsieur Sylvain Ouellette et son équipe de *Les Productions Méga-Animation inc.* pour leur mise en nomination, leur excellent travail et leur implication au niveau municipal.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.23 Varia

8.23.1 Travaux de rénovation au bâtiment abritant la caserne – appel d'offres sur invitation

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit compte désormais sur les services d'une garde interne au niveau du service de protection des incendies;

Considérant qu'il y a lieu de faire des rénovations, afin de réaménager l'intérieur de la caserne pour répondre aux exigences de la convention collective des pompiers;

Considérant que la municipalité n'est pas admissible à une subvention provenant du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, car l'indice des charges nettes par 100 \$ de RFU indiqué au profil financier Édition 2017 du MAMOT est inférieur à 80, alors qu'un des critères obligatoires à rencontrer pour déposer une demande est que cet indice soit supérieur à 80.

2018-05-151

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions par appels d'offres sur invitation auprès de minimum quatre (4) entrepreneurs de la région, et ce, pour le réaménagement intérieur partiel du bâtiment abritant la caserne située au 17 rue Saint-Louis, Saint-Esprit, selon les plans et devis dossier MTA : 641-2017-43_B, préparés par Michel Tellier, architecte, OAQ : A-2257.

DE PRÉCISER que le moyen d'adjudication choisi par le conseil est celui du plus bas soumissionnaire conforme et que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

D'AFFECTER cette dépense estimée à **162 000 \$** (montant net) aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-03000-722, dépense incluant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, comme autorisés à la résolution 2018-04-093.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

D'AMENDER la résolution 2018-04-093 en supprimant le cinquième (5^e) « **Considérant** » qui indiquait « ... *la demande qui sera acheminée au PIQM ;* » et, quant au moyen de financement choisi, d'affirmer que cet investissement est financé en totalité par le Fonds de roulement (FDR) sur une période de 10 ans sans aide financière du RÉCIM.

ADOPTÉE.

~~~~~

M. Ricky Soly se retire du vote et déclare son intérêt dans ce dossier.

**8.23.2 Mandat soirée d'information aux citoyens (usages en zone agricole)**

**Considérant** que la municipalité désire planifier une soirée d'information afin d'informer les citoyens concernés par les usages en zone agricole;

**Considérant** l'offre de services professionnels 1804-281 reçue de *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.* en date du 17 avril 2018;

2018-05-152

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.* pour préparer et animer une soirée d'information aux citoyens relativement aux usages en zone agricole, recueillir les préoccupations des citoyens à l'égard des usages en zone agricole, faire état du cadre réglementaire en vigueur et des principales dispositions de la LPTAA et faire état des modifications en cours au niveau de la MRC à l'égard des usages en zone agricoles;

Le coût, pour la réalisation de ce mandat, est basé sur un **taux horaire de 125 \$** plus taxes applicables (taux incluant les frais de déplacement pour la séance d'information). Seules les heures engagées dans le mandat seront facturées.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-91000-419 du budget 2018 et d'autoriser la directrice générale à procéder au virement de crédit budgétaire nécessaire pour la dépense totale.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.23.3 Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à l'organisation du match des 4 Chevaliers

2018-05-153

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE FÉLICITER tous les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite du match de l'équipe *Les 4 Chevaliers* du 5 mai dernier.

La municipalité adresse des remerciements spéciaux à messieurs Alexandre Millier, Félix Mailhot, Stéphane Arbour, Michel Bertrand, Sylvain Leblanc, Marc Zoupel, Martin Lapalme, Maxime Boudreault, Michael Boudreault, André Boivin, Simon Pichette, Yan Brouillette, Francis Limoges, Alexandre Perreault, David Pichette, Gabriel Côté et Olivier Boivin.

La municipalité adresse également des remerciements à tous les commanditaires de l'évènement soit : Pneus Villemaire, Construction D&G Gagnon, Olymel s.e.c./l.p., la Caisse Desjardins Montcalm, LCM Électrique inc., le restaurant Le Pic-Bois, Parachute Montréal, Étienne Morin Rochon et Simon Hamel de la Cabane des Déplaisants, Excavation M. Marsolais inc., Meubles JC Perreault, Isolation Majeau et Frères inc., Transport Syl-20, Évènement Shado (mascottes), la Cabane des Sportifs (bonbons) et l'Intermarché Anny Brouillette et Filles inc. L'évènement fut un grand succès grâce à leur implication et à leur contribution.

Nous remercions aussi grandement *Les 4 Chevaliers* pour leur présence à Saint-Esprit et leur belle victoire ainsi que l'équipe étoile de la ligue des hommes de Saint-Esprit qui a très bien représenté la ligue et le sport par excellence de Saint-Esprit.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Que ces remerciements soient publiés dans l'*Info + Saint-Esprit* ainsi que la date de la diffusion du match à TVA sport prévu pour juin 2018.

DE FÉLICITER la relève pour leur présence à titre de Timbits officiel de la saison de softball 2018 à Saint-Esprit. Tous les membres de la municipalité leur souhaitent une belle première saison!

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.23.4 Motion de félicitations pour les bénévoles ayant collaboré à la Journée verte**

2018-05-154

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** tous les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de la *Journée verte* de Saint-Esprit du 5 mai dernier.

La municipalité adresse des remerciements spéciaux à mesdames Lucie Perreault et Jessica Gosselin de l'entreprise *Pays Urbain* ainsi qu'à mesdames Alicia Couture et Laurie Carrier de la *Maison des Jeunes de Saint-Esprit*. L'évènement fut un grand succès grâce à leur implication et à leur contribution.

Que ces remerciements soient publiés dans l'*Info + Saint-Esprit*.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **22 h 2**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2018-05-155

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson,
Maire et Président d'assemblée